



Garanti automobile non pris en charge

Par **Marv6**, le **21/10/2009** à **18:45**

Bonjour,

Résumé de mon histoire,

Véhicule 207 rc 175 Chevaux acheté en mai 2009 un particulier garanti jusqu'à mi-juillet 2009.

mi juin : message système anti-pollution défaillant sans anomalie moteur -> réinitialisation du calculateur en garantie -> ok

fin juin : même message mais avec perte de puissance (mode dégradé = 90 chevaux)
réinitialisation du calculateur en garantie -> ok

fin juillet (garantie plus en cours) : même message avec perte de puissance également ->
prise en charge totale en garantie changement de la distribution complète environs 30 heures
de main d'œuvres plus le prix des pièces.

Délai -> un mois et demi pour cause d'approvisionnement pièces.

mi octobre : même problème pertes de puissance sans message d'erreur. Peugeot analyse
actuellement le problème mais ils m'ont prévenu que si la cause était différente de la
précédente (distribution) tout serai à ma charge...

Sont-ils dans leur droit sachant que le problème est exactement le même et qu'il sont
incapable de le résoudre?

Ne sont-ils pas obligé de chercher d'où le problème peut venir à leur charge sachant qu'il
existe depuis la garanti?

Merci de votre aide précieuse